



S.A. SPADEL N.V.
Avenue des Communautés 110 - 1200 BRUXELLES
RPM Bruxelles 0405 844 436

Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2018 (15.00 h)

PROCURATION

Ce formulaire papier dûment complété, daté et signé doit être retourné pour le 8 juin 2018 au plus tard à :

S.A. SPADEL N.V.
A l'attention de Tatiana Goeminne
Avenue des Communautés 110
1200 Bruxelles
e-mail : t.goeminne@spadel.com

En cas de communication par voie électronique, la procuration en sa version originale doit être produite au plus tard le jour de l'assemblée. Les formulaires de procuration reçus en retard ou ne répondant pas aux formalités requises seront refusés.

Le/la soussigné(e):

Prénom :

Nom :

Domicile :

Ou, si l'Actionnaire est une société

Dénomination :

Forme juridique :

Siège social :

Valablement représentée par :
(nom, prénom, titre)

propriétaire, à la Date d' Enregistrement (31 mai 2018 à 24 :00, heure belge),

de..... actions nominatives /dématérialisées(1) de la société anonyme S.A.Spadel N.V., dont le siège social est établi à 1200 Bruxelles, 110 avenue des Communautés

désigne comme Mandataire spécial (avec pouvoir de substitution) :

Monsieur/Madame..... (indiquer le nom complet)

A qui il/elle confère tous pouvoirs pour le/la représenter à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018 à 15 heures au siège social de la Société, 110 avenue des Communautés à 1200 Bruxelles - ou à tout autre date et lieu auxquels cette Assemblée serait reportée et pour voter sur chacune des résolutions proposées comme indiqué ci-après.

Veillez fournir vos instructions de vote (pour, contre, abstention) par écrit sous chaque résolution proposée individuelle.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe Spadel au 31 décembre 2017

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

4. Approbation des comptes annuels statutaires de Spadel S.A. au 31 décembre 2017, et affectation du résultat

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires de Spadel S.A. concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et l'affectation des résultats qui y est reprise, ainsi que la distribution d'un dividende brut de 1,80 EUR par action. Le dividende sera payable le 29 juin 2018.

Pour		Contre		Abstention	
------	--	--------	--	------------	--

5. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Pour		Contre		Abstention	
------	--	--------	--	------------	--

(1) Biffer la/les mention(s) inutile(s)

6. Décharge aux Administrateurs

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Pour		Contre		Abstention	
------	--	--------	--	------------	--

7. Décharge au Commissaire

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide de donner décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Pour		Contre		Abstention	
------	--	--------	--	------------	--

8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Finances & Industries SA, représentée par Axel Miller

Proposition de résolution : Sur proposition du Conseil d'administration, après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat d'administrateur de Finances & Industries SA, représentée par Axel Miller, pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022.

Pour		Contre		Abstention	
------	--	--------	--	------------	--

9. Nomination de Barbara du Bois, en tant qu'Administrateur de la Société

Proposition de résolution : Sur proposition du Conseil d'administration, après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer Barbara du Bois, en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que ce mandat sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres Administrateurs.

Pour		Contre		Abstention	
------	--	--------	--	------------	--

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées :

- le Mandataire votera en faveur de la proposition ;
- le Mandataire votera au mieux des intérêts du Mandant, en fonction des délibérations

En cas de conflit d'intérêts potentiel entre l'Actionnaire et le Mandataire qu'il a désigné, tel que prévu à l'article 574bis, § 4 du Code des Sociétés, seules les instructions de vote claires et spécifiques pour chaque proposition de décision seront prises en compte.

Un ou plusieurs actionnaires détenant individuellement ou conjointement trois pour cent (3%) du capital social de la société peu(ven)t exercer son(leur) droit, conformément à l'article 533ter du Code belge des sociétés, de requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'un ou plusieurs sujets à traiter et de soumettre des propositions de résolutions concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Dans pareil cas, la société publiera au plus tard le 30 mai 2018 sur son site Internet « spadel.com » les formulaires adéquats pouvant être utilisés par les actionnaires pour voter par procuration. A ces formulaires seront ajoutés les sujets supplémentaires à traiter et les propositions de résolutions y afférentes qui seraient inscrites à l'ordre du jour et/ou uniquement les propositions de résolutions qui seraient formulées.

Les règles suivantes s'appliqueront dans ce cas :

- (a) Si la présente procuration a été valablement notifiée avant publication de l'ordre du jour modifié de l'Assemblée (à savoir au plus tard le 30 mai 2018), elle restera valable concernant les points mentionnés à l'ordre du jour pour lesquels elle a été donnée.
- (b) Si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs nouvelles propositions de résolutions concernant des sujets figurant initialement à l'ordre du jour, le Mandataire est autorisé à s'écarter de toute instruction donnée par le Mandant si l'exécution cette instruction est susceptible de compromettre les intérêts du Mandant. Le cas échéant, le Mandataire est tenu d'en informer le Mandant.
- (c) Si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte un ou plusieurs nouveaux sujets à traiter, la procuration doit indiquer si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces points ou s'il doit s'abstenir.

A la lumière de ce qui précède, et selon le cas, le Mandant déclare formellement par la présente :

- donner pour instruction au Mandataire de s'abstenir quant aux nouveaux sujets et aux propositions de résolutions correspondantes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée ;
- autoriser le Mandataire à émettre un vote sur les nouveaux sujets et les propositions de résolutions correspondantes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, de la manière qu'il juge appropriée, compte tenu des intérêts du Mandant.

Si le Mandant n'a coché aucune de ces cases ou si le Mandant les a cochées toutes les deux, le Mandataire doit s'abstenir d'émettre un vote sur les nouveaux sujets et les propositions de résolutions y afférentes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Il est rappelé qu'une copie de la procuration doit parvenir à la société au plus tard le **8 juin 2018**. L'original de la procuration devra être remis à la Société au plus tard le jour de l'Assemblée Générale. Il ne sera tenu compte que des procurations d'Actionnaires ayant accompli les formalités d'admission à l'Assemblée Générale.

Adresse de la Société :

SA Spadel N.V.

c/o Madame Tatiana Goeminne, Secrétaire Général

Avenue des Communautés 110

1200 Bruxelles

Belgique

Tél. : ++ 32 (0)2 702 38 55 / Fax : ++ 32 (0)2 702 38 13 / e-mail : t.goeminne @spadel.com

Lieu et date:

Signature: _____ (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoirs »)

Les personnes morales doivent spécifier le prénom, nom de famille et titre de la/des personne(s) physique(s) qui signerai(en)t le présent formulaire en leur nom.

Nom et prénom:

Titre:

Si la signature se fait pour le compte d'une société, il convient de préciser le nom, le prénom et le titre de la ou des personnes physiques signataires et de fournir les documents justificatifs attestant leurs pouvoirs de représentation. A défaut, le signataire déclare et garantit à S.A. SPADEL N.V. avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte de l'actionnaire.